

Arrêté
portant renouvellement des personnalités qualifiées appelées à siéger
à la commission départementale d'aménagement cinématographique de Vaucluse

Le préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du cinéma et de l'image animée et notamment ses articles L 212-6-2, R 212-6 et R 212-6-3 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2014 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 9 mai 2018 publié au Journal officiel du 10 mai 2018 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de Vaucluse ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2015 portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2015 portant désignation des personnalités qualifiées appelées à siéger à la commission départementale d'aménagement cinématographique de Vaucluse ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2018 portant renouvellement des personnalités qualifiées appelées à siéger à la commission départementale d'aménagement cinématographique de Vaucluse ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse,

ARRÊTE

Article 1er : Les personnalités qualifiées appelées à siéger en commission départementale d'aménagement cinématographique de Vaucluse sont réparties au sein de deux collèges comme suit :

Collège en matière de développement durable

- Monsieur Michel MARCELET, membre de l'association France Nature Environnement Vaucluse, 10 route boulevard du Nord 84200 CARPENTRAS ;
- Monsieur Patrick FAURE, membre de l'association France Nature Environnement Vaucluse, 10 route boulevard du Nord 84200 CARPENTRAS ;

Collège en matière d'aménagement du territoire

- Madame Véronique AGOGUE-FERNAILLON, urbaniste, présidente de l'association Le Thor à venir, membre du collectif Cités des Sorgues, 552 traverse du Petit Trentin - 84250 LE THOR ;
- Monsieur Mathieu-Ho SIMONPOLI, syndicat des architectes de Vaucluse, 8, rue Rempart de la Ligne - 84000 AVIGNON.
- Monsieur Jean-Paul CASSULO, syndicat des architectes de Vaucluse, 8, rue Rempart de la Ligne - 84000 AVIGNON.

Article 2 : Ces personnalités qualifiées exercent un mandat de trois ans et ne peuvent effectuer plus de deux mandats consécutifs.

Article 3 : Si elles perdent la qualité en vertu de laquelle elles ont été désignées ou en cas de démission, de décès ou de déménagement hors des frontières du département, les personnalités qualifiées sont immédiatement remplacées pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : Cet arrêté prendra effet à partir du 4 mai 2021. Il abroge à compter de cette date l'arrêté du 19 avril 2018 portant renouvellement des personnalités qualifiées appelées à siéger à la commission départementale d'aménagement cinématographique de Vaucluse ;

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au directeur départemental des territoires ainsi qu'à chacune des personnalités qualifiées et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Fait à Avignon, le 13 AVR. 2021


Le Préfet,

Bertrand GAUME